

CEREALES :

Bonne évolution des stades. Les conditions climatiques actuelles sont moins favorables aux ravageurs.

Limaces : la vigilance est essentiellement sur les derniers semis.

Pucerons et Cicadelles : les conditions climatiques sont peu favorables à leurs activités, observez vos parcelles jusqu'au stade début tallage.

COLZA:

Larves d'altises : observations significatives, continuez vos berlèses afin d'évaluer la pression de votre parcelle.

Estimation de la biomasse aérienne : Pensez à les réaliser dès maintenant !

MAÏS:

Carte risque pyrale 2026.

CEREALES

Blé et Orge d'hiver :

Blé et Orge d'hiver : cette semaine, 26 parcelles de blé et 10 parcelles d'orge d'hiver sont enregistrées sous vigicultures soit au total 36 parcelles.

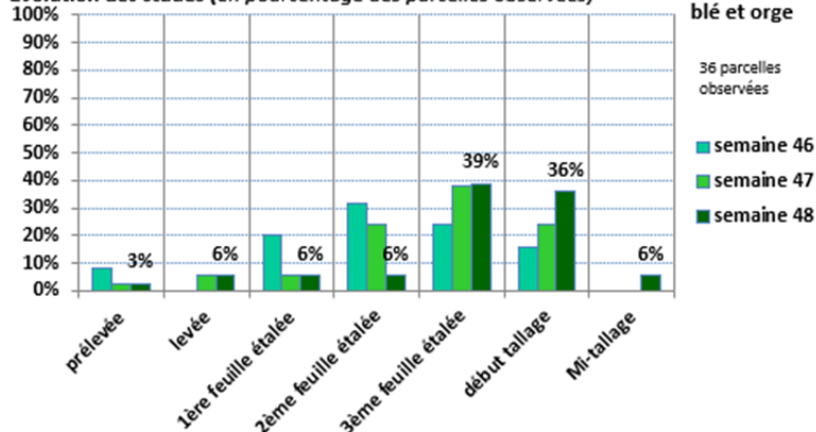
Les stades vont de « pré-levée » à « mi tallage ».

Les situations les plus avancées sont des semis de fin septembre et début octobre en orge. Les semis effectués autour de fin octobre et début novembre sont généralement au stade 1 à 2 feuilles.



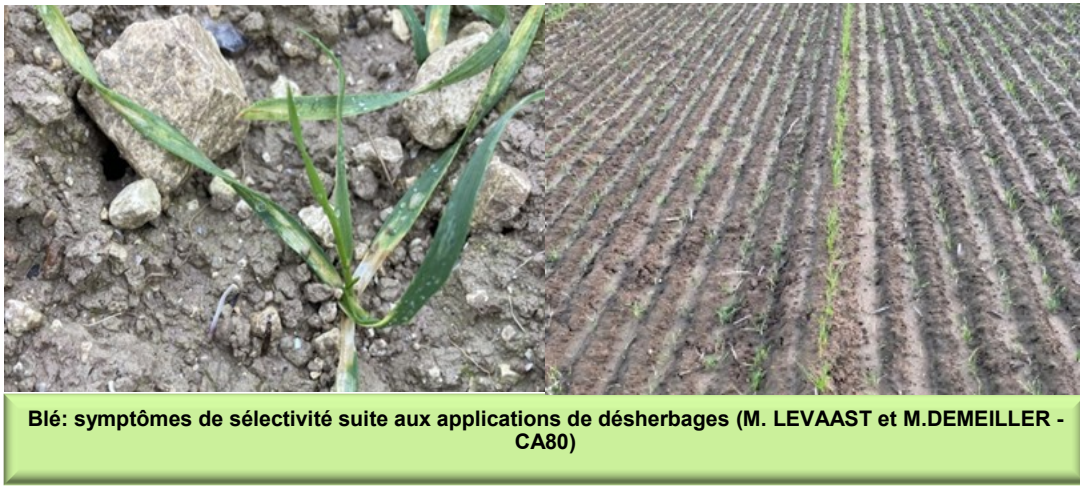
Blé : stade « 2 feuilles », semis du 15/10
(M. LHEUREUX - ARVALIS)

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



Blé : stade « début tallage », semis du 07/10
(M. LEVAAST - CA80)

Hors réseau, des symptômes de phytotoxicité sur les orges d'hiver et les blés sont signalés, à la suite des applications de désherbage et au fort cumul de pluie.



Blé: symptômes de sélectivité suite aux applications de désherbages (M. LEVAAST et M.DEMEILLER - CA80)

RAVAGEURS

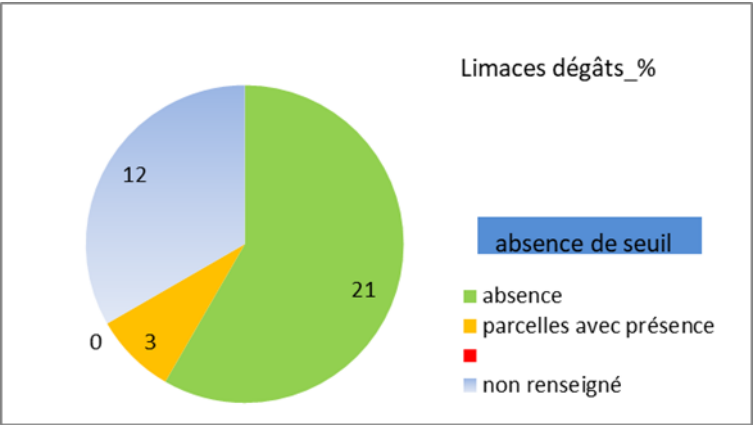
LIMACES : la baisse des températures est moins favorable à leur activité, cependant restez vigilants sur les derniers semis : aller observer vos parcelles !



Il est recommandé de surveiller les parcelles jusqu’au stade « début tallage ».

Cette semaine, sur 24 parcelles observées, des dégâts de limaces sont constatés dans 3 situations en faible quantité :

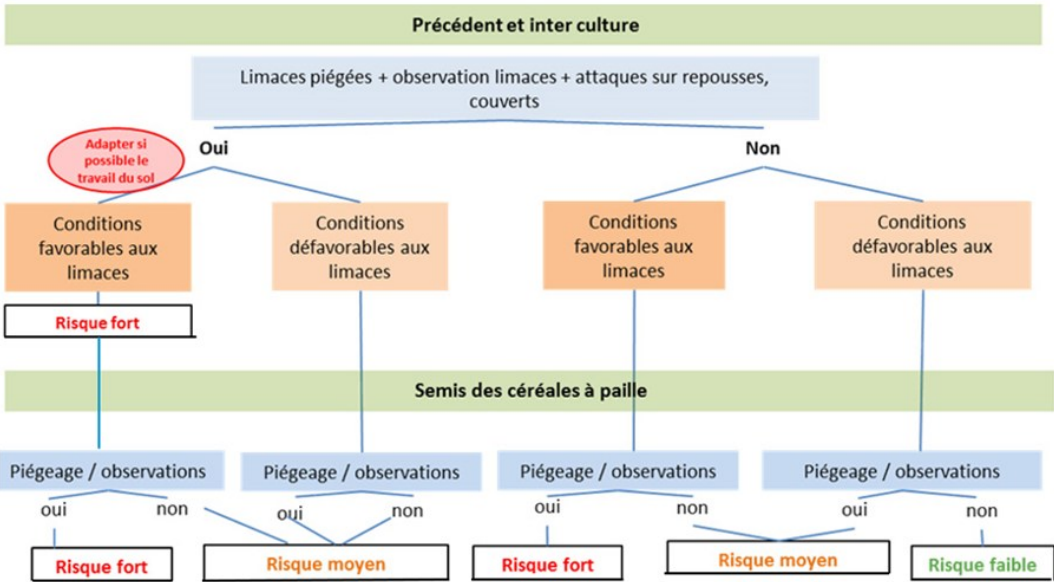
- Une parcelle de blé dans le Nord Pas de Calais avec 0.3% de dégâts, Kws Extase semée le 17/10 en précédent pomme de terre.
- Une parcelle de blé, avec 2% de dégâts en précédent fèverole, Lg Audace semée le 07/10 dans la Somme.
- Une parcelle d’orge avec 1% de dégâts en précédent colza, Dementiel semée le 03/10 dans la Somme.



Sur 10 parcelles avec présence de pièges : des limaces ont été piégées dans 3 situations avec 2 à 6 limaces piégées/m² :

- 4 limaces noires adultes relevées dans une parcelle de blé précédent fèverole dans la Somme
- 2 limaces grises adultes et 3 limaces noires adultes, relevées dans une parcelle d’orge précédent blé dans l’Oise.
- 2 jeunes limaces grises, et 4 limaces adultes grises, relevées dans une parcelle d’orge précédent colza dans l’Oise.

Rappel du protocole : cf BSV précédent.



Règles de décision de la protection des céréales à paille contre les limaces (projet CASDAR RESOLIM)

Après le semis : le risque est fort si des limaces sont piégées/observées et si les conditions climatiques étaient favorables à leur activité avant le semis.

PUCERONS et CICADELLES : les conditions climatiques actuelles (baisse des températures) devraient limiter leurs activités.

Posez des pièges et observez vos parcelles !

Puceron *Rhopalosiphum padi*

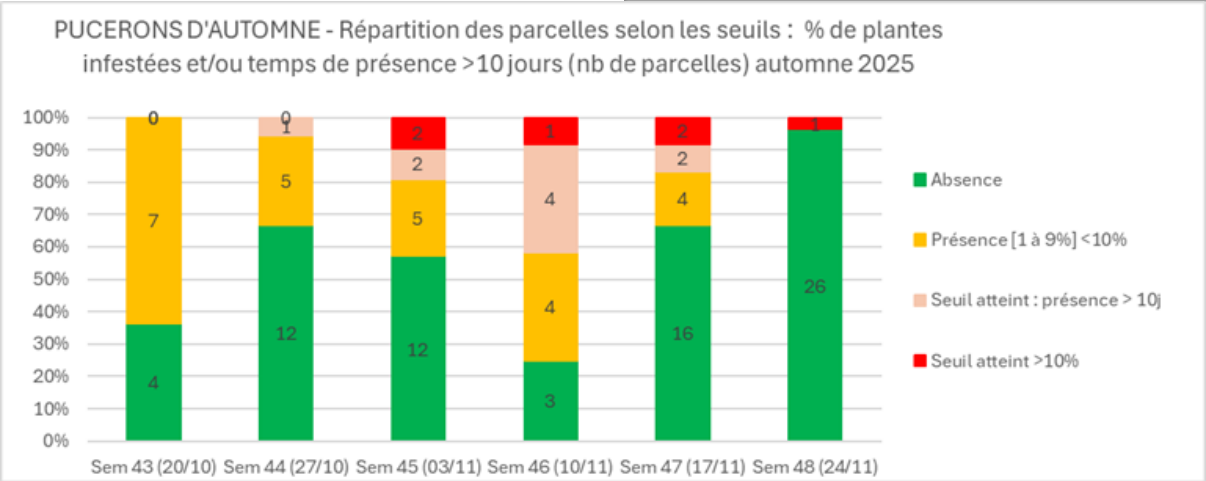
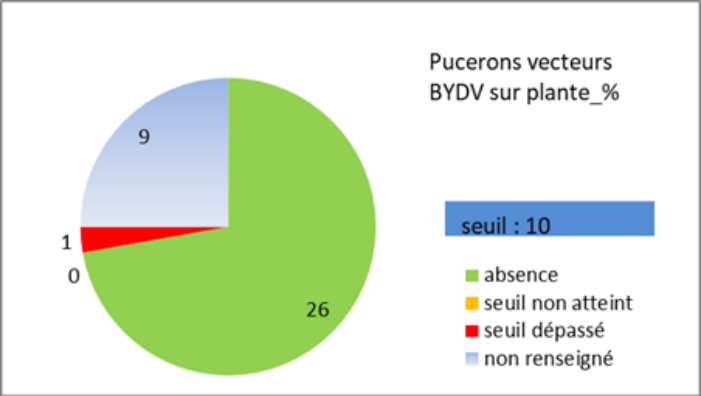
Les conditions plus froides de cette semaine devraient limiter les vols (conditions favorables dès 10-12°C).
Pour rappel : en dessous de 3°C, ils sont inactifs (reproduction et alimentation).



Seuils indicatifs de risque : 10% de pieds porteurs ou présence pendant plus de 10 jours quel que soit le niveau d'infestation jusqu'au stade début tallage.

Au sein du réseau cette semaine, **sur 6 parcelles avec présence de plaques** (2 en orge et 4 en blé), aucune ne signale la présence de pucerons.

Au sein du réseau, sur 27 parcelles observées (19 en blé et 8 en orge) : **des pucerons sont constatés dans une seule situation avec un dépassement du seuil : Kws Faro semée le 07/10 dans l'Aisne, avec 10% des pieds porteurs.**



				stade	Pucerons vecteurs BYDV sur plante_ % semaine 46	stade	Pucerons vecteurs BYDV sur plante_ % semaine 47	stade	Pucerons vecteurs BYDV sur plante_ % semaine 48		présence + 10 jours
code post	commune	culture	variété								
2676	SAINT-ERME-OUTRE-ET-RAMECOURT	Orge d'hiver	CAROUSEL					Z21 : Debut tallage	0		
2555	NOGENT-L'ARTAUD	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON					Z12 : 2e F Etalee	0		
59604	TROISVILLES	Blé tendre d'hiver	PONDOR				Z01 : Pré-levée	0	0		
2002	ACHERY	Blé tendre d'hiver	KWS PERCEPTUM				Z11 : 1ere F Etalee	30	0		
2785	VERMAND	Blé tendre d'hiver	KWS ERRUPTIUM	Z13 : 3e F Etalee	1		Z21 : Debut tallage	0	0		
2293	ÉTAVES-ET-BOCQUIAUX	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON	Z11 : 1ere F Etalee	2			Z13 : 3e F Etalee	0		
60403	MILLY-SUR-THÉRAIN	Blé tendre d'hiver	KWS Perception	Z13 : 3e F Etalee	0		Z13 : 3e F Etalee	0	0		
60295	HALLOY	Orge d'hiver	Dementiel	Z12 : 2e F Etalee	0		Z13 : 3e F Etalee	0	0		
60057	BEAUVAIS	Blé tendre d'hiver	CONQUISTADOR	Z01 : Pré-levée			Z10 : Levée	1	0		
2648	RIBEMONT	Orge d'hiver	KWS FARO					Z13 : 3e F Etalee	10		
2620	PRESLES-ET-BOVES	Orge d'hiver	CAROUSEL	Z12 : 2e F Etalee	0		Z13 : 3e F Etalee	0	0		
80121	BOUILLANCOURT-LA-BATAILLE	Blé tendre d'hiver	LG Audace				Z13 : 3e F Etalee	0	0		
80696	SAINS-EN-AMIÉNOIS	Orge d'hiver	Dementiel				Z21 : Debut tallage	0	0		
2587	PARFONDRI	Blé tendre d'hiver	Intensity				Z12 : 2e F Etalee	0	0		
2128	BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT	Blé tendre d'hiver	SY Admiration				Z12 : 2e F Etalee	0	0		
60438	MOULIN-SOUS-TOUVENT	Blé tendre d'hiver	etoile	Z11 : 1ere F Etalee	11		Z12 : 2e F Etalee	2	0		
60438	MOULIN-SOUS-TOUVENT	Orge d'hiver	Dementiel	Z12 : 2e F Etalee	1		Z12 : 2e F Etalee	0	0		
2336	FRIÈRES-FAILLOUËL	Blé tendre d'hiver	CHEVIGNON	Z11 : 1ere F Etalee	0		Z13 : 3e F Etalee	0	0		
59255	FRESSIES	Orge d'hiver	LG ZORICA	Z21 : Debut tallage	0		Z21 : Debut tallage	0	0		
59521	SAILLY-LEZ-CAMBRAI	Blé tendre d'hiver	KWS Erruption	Z12 : 2e F Etalee	0		Z13 : 3e F Etalee	0	0		
2032	AUBIGNY-AUX-KAISNES	Blé tendre d'hiver	Chevignon	Z21 : Debut tallage	3		Z13 : 3e F Etalee	0	0		
2032	AUBIGNY-AUX-KAISNES	Blé tendre d'hiver	PONDOR	Z12 : 2e F Etalee	4		Z13 : 3e F Etalee	0	0		
62817	TILLOY-LES-MOFFLAINES	Blé tendre d'hiver	KWS Erruption	Z01 : Pré-levée				Z21 : Debut tallage	0		
80665	REGNIÈRE-ÉCLUSE	Blé tendre d'hiver	kingkong				Z10 : Levée	0	0		
80665	REGNIÈRE-ÉCLUSE	Blé tendre d'hiver	KWS Erruption				Z21 : Debut tallage	0	0		
60170	COURTEUIL	Orge d'hiver	KWS Faro				Z21 : Debut tallage	2	0		

Cette semaine, aucune parcelle ne dépasse le seuil indicatif de risque des 10 jours présence.

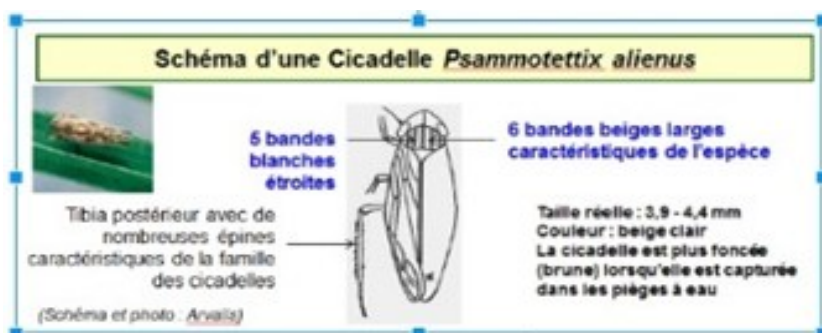


Cicadelles *Psammotettix alienus*



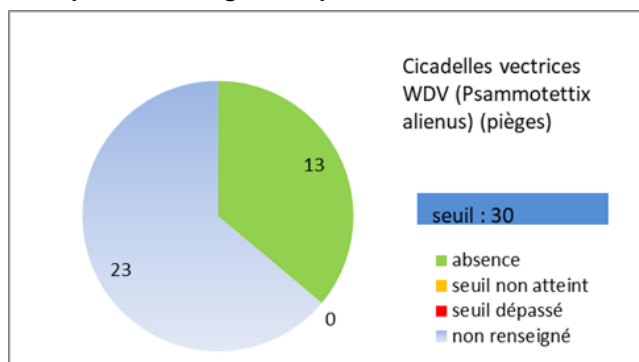
Le climat actuel est peu favorable aux vols de cicadelles. (baisse des températures)

On distingue l'espèce *Psammotettix alienus* à l'aide d'une petite loupe grâce à la présence de 5 bandes blanches sur le dessus de l'animal au niveau du thorax. La couleur générale n'est pas discriminante, il existe en effet de nombreuses autres espèces de couleur « fauve ».

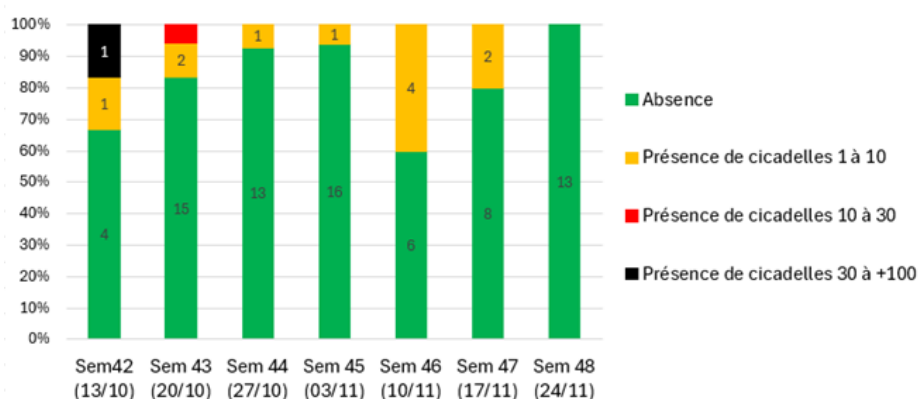


Seuils indicatifs de risque : devant l'impossibilité d'identifier *Psammotettix alienus* sur plante, le seuil repose sur l'observation d'une plaque jaune engluée de format A4 et se situe à 30 captures par semaine.

Au sein du réseau cette semaine, aucune parcelle ne signale la présence de cicadelle à la fois sur pièges et sur plante.



CICADELLES - Répartition des parcelles selon le nombre de captures de cicadelles
risque faible < 30 captures
(nb de parcelles) automne 2025



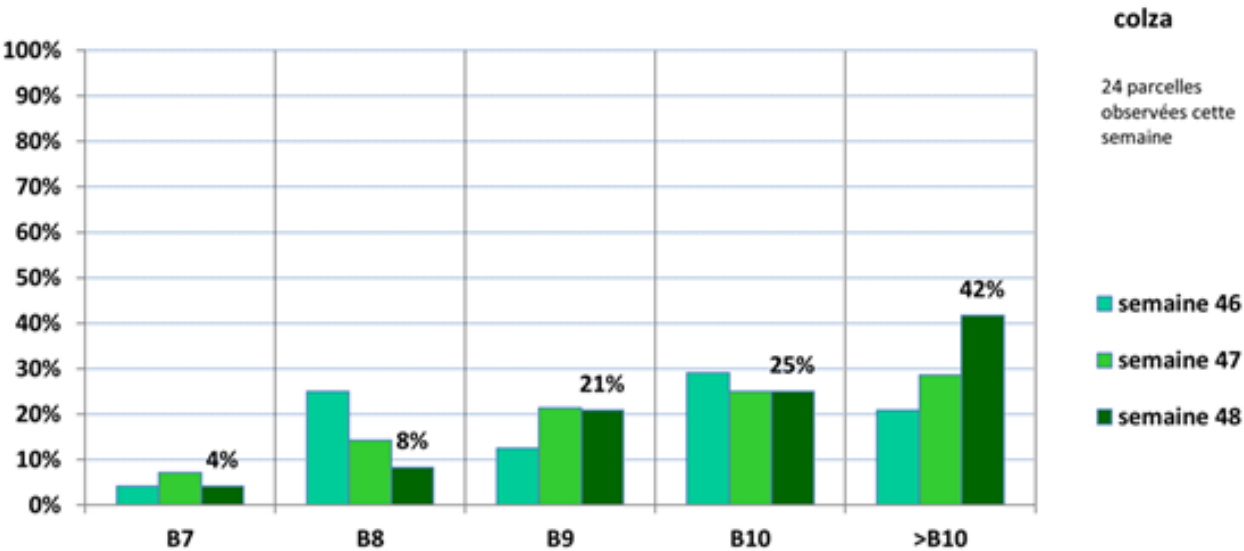
COLZA

Stades:

24 parcelles renseignées cette semaine. Les colzas sont globalement bien développés avec quelques parcelles en retrait. Les stades se répartissent comme suit :

- ☞ 12 % des parcelles sont au stade 7-8 feuilles ;
- ☞ 21 % au stade 9 feuilles ;
- ☞ 67 % au stade 10 feuilles ou plus.

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



LARVES D’ALTISES : observations significatives, continuez vos Berlèse afin d’évaluer la pression de votre parcelle.

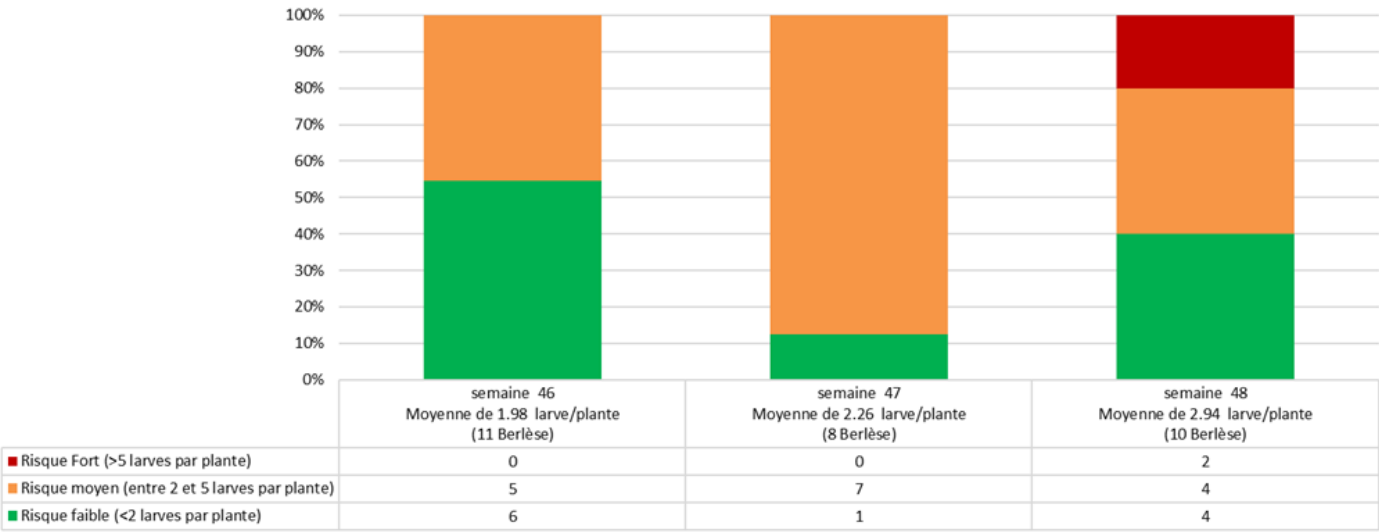


La présence de larves d’altise dans les pétioles est notée dans 9 parcelles à raison de 1 à 100 % des plantes touchées, dont 3 parcelles à 100% de plantes touchées.

10 méthodes Berlèse sont réalisées avec 0 à 6 larves par plante observée avec une moyenne à 3,26 larves par plante.

Certaines parcelles, commencent à marquer un nombre de larve important. Sur les parcelles développées, le risque reste faible pour le moment. Pour les parcelles en retard de croissance, il est important d’évaluer la pression insectes dès maintenant.

Evolution de la pression larve d’altise dans le réseau BSV (Berlèse)



Evaluation du risque lié aux larves d'altises :

La nuisibilité des larves d'altises est dépendante de : la pression en insectes et de la dynamique de croissance du colza. Afin d'évaluer le risque agronomique et celui lié à la pression insecte, il faut s'appuyer sur des observations simples à réaliser au champ.

Pour évaluer la pression insecte, et suivre au mieux le risque, n'hésitez pas à réaliser les premiers Berlèse dès maintenant.

La méthode Berlèse permet d'estimer le nombre de larves présentes par plante. Retrouvez la description de la méthode en cliquant sur le lien suivant : <https://www.terresinovia.fr/-/comment-faire-un-berlese->

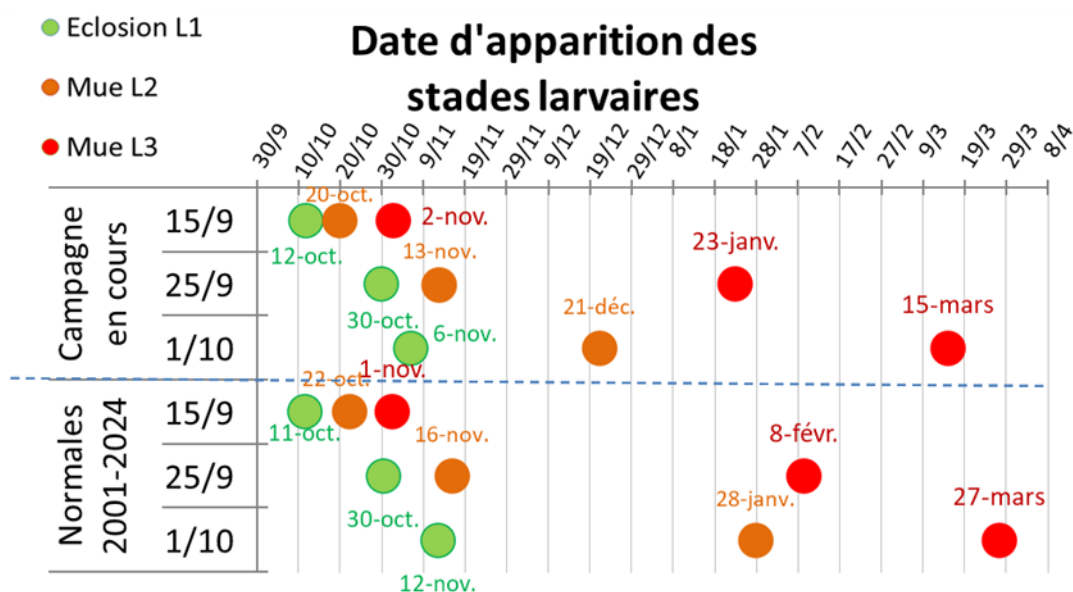
Pour accéder à la grille complète d'évaluation du risque larve d'altise, suivre le lien suivant : <https://www.terresinovia.fr/-/larve-grosse-altise-colza>

Le modèle ci-dessous présente les périodes potentielles d'apparition des larves en fonction du début de la période de vol des adultes pour la station météo d'Estrées-Mons (80). Suite au début de vol du 15 septembre, les premières larves sont arrivées le 12 octobre, les premières L2 peuvent être observées depuis le 20 octobre et les L3 depuis le 2 novembre.

Pour le pic de vol, observé autour du 25 septembre, les premières larves sont observées depuis le 30 octobre et les L2 peuvent être observées depuis le 13 novembre.

Les dernières pontes, pour les arrivées tardives d'adulte début octobre, ne seront pas préjudiciables puisque le stade larvaire L3 ne sera visible qu'en mars après la reprise des colzas.

Attention : le modèle ne tient compte que des températures. Les conditions de sécheresse ou de pluviométrie peuvent également influencer sur l'apparition des stades larvaires.



Estimation de la biomasse aérienne

Rappel : La biomasse produite étant directement corrélée à l'azote consommé, cette pesée permettra d'évaluer l'azote déjà absorbé par les plantes. Elle devra être complétée en sortie d'hiver par une deuxième pesée pour évaluer la perte de feuilles provoquée par le gel. En effet, l'azote contenu dans ces feuilles détruites par le gel sera en partie disponible pour la culture au printemps. Une simple pesée en sortie d'hiver pourrait donc sous-estimer la quantité d'azote absorbé en cas d'hiver rigoureux avec beaucoup de pertes de feuilles.

Méthodologie :

- Sur 4 placettes de 1 m² chacune, réalisez le prélèvement des plantes coupées au collet. Prélevez aussi les feuilles tombées à terre. Bien répartir les placettes dans la parcelle et les repérer pour revenir sur une placette contiguë en sortie hiver.
- La végétation doit être exempte d'humidité, pour ne peser que la matière verte (et non l'eau).
- Pesez chaque placette, faites-en la moyenne. Conservez ce résultat pour la sortie de l'hiver.

Pensez à les réaliser dès maintenant !

4 mesures ont été réalisées cette semaine avec des biomasses de 800, 940, 1527 et 1700 g/m².

Autres ravageurs et maladies

Des **altises adultes** sont encore observées dans 5 parcelles. La période de risque est dépassée pour toutes les parcelles du réseau.

Des macules de **phoma** sont observés dans 9 parcelles avec 2 à 70% de plantes avec des macules foliaires. La gestion de cette maladie passe exclusivement par la résistance variétale.

MAÏS

Evaluation du risque pyrale du maïs:

Pour estimer ce risque, nous réalisons en veille de récolte des comptages de plantes présentant des symptômes de présence de larves de pyrales (sciure, trou dans la tige, dégât sur épi, casse de plante...) **avant** l'application des méthodes prophylactiques mises en œuvre lors de cet automne 2025.



Trace d'activité de la pyrale, sciure et perforation (archive V. DUVAL– Fredon Hauts de France)



Tige de maïs cassée avec trace d'activité de la pyrale (archive V. DUVAL– Fredon Hauts de France)

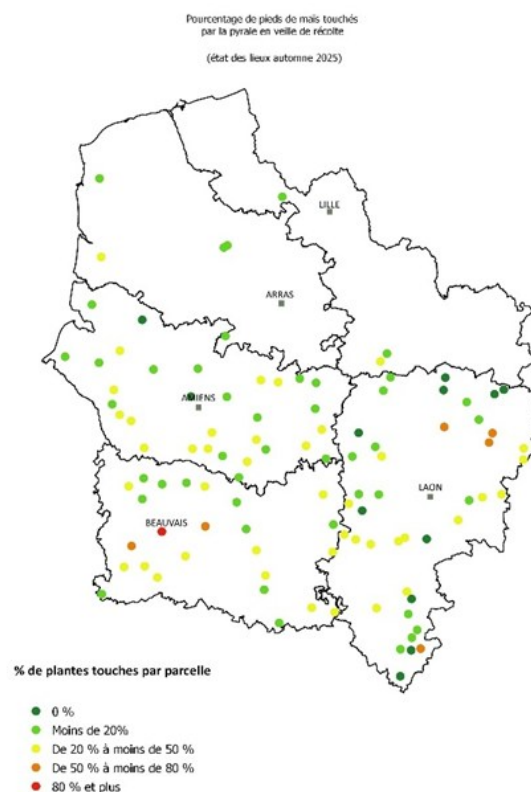
105 parcelles de maïs ont été évaluées dans la région des Hauts-de-France.

Département	Nb de parcelles
Aisne	41
Nord	3
Pas-de-Calais	5
Oise	25
Somme	31
Total	105

Etat des lieux à l'automne 2025:

La carte ci-contre présente le pourcentage de plantes avec des symptômes de présence de la pyrale.

Cartes réalisées avec la participation des observateurs du BSV, Fredon Hauts-de-France, la coopérative CERESIA.



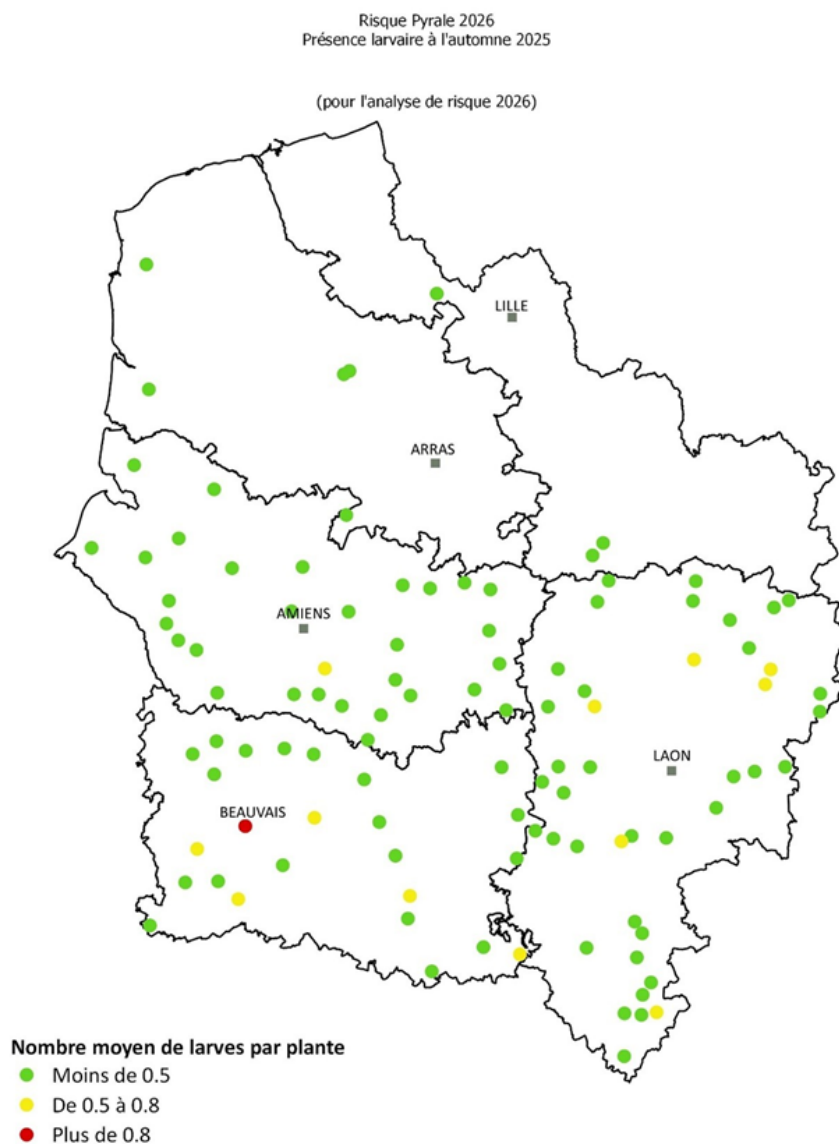
La quasi-totalité (93%) des parcelles présentent moins de 50% de pieds avec symptôme de présence de la pyrale. On notera que la moitié des parcelles (53%) ont moins de 20% de plantes touchées et 11 % des parcelles sont indemnes de pyrale.

Seulement 6 parcelles visitées enregistrent une fréquence de plantes avec dégâts comprise entre 50% et 80% (4 dans l'Aisne et 2 dans l'Oise) et une parcelle dépasse les 80% de pieds touchés dans l'Oise à Beauvais.

La situation sanitaire des parcelles de maïs, à l'automne 2025, est sensiblement identique à celle de 2024.

Risque pyrale 2026:

Ces comptages sont ensuite convertis en nombre de larves. La carte ci-dessous fait la synthèse de ces comptages exprimés en nombre de larves par plante.



Cartes réalisées avec la participation des observateurs du BSV, Fredon Hauts-de-France, la coopérative CERESIA.

Le niveau d'attaque de la pyrale du maïs peut se définir à partir d'un niveau de **risque potentiel**. Celui-ci prend en compte le nombre de larves présentes dans les cannes de maïs à la récolte précédente :

- **moins de 0,5 larve par pied**, le risque est faible (point vert) ;
- **au-delà de 0,8 larve par pied**, la zone est à risque fort (point rouge), les cultures de maïs à venir sur ces parcelles ou à proximité, sur précédent maïs ou non, nécessiteront une forte vigilance ;
- **entre 0,5 et 0,8 larve par pied**, (point orange) le niveau d'infestation à venir dépendra des choix agronomiques du maïsiculteur : broyage des cannes, labour, rotation, mode d'implantation de la culture suivante...

Le bilan des infestations larvaires de l'automne 2025 présente un nombre de parcelle à risque sensiblement équivalent à l'an dernier : 12 parcelles dépassent le seuil de vigilance de 0.5 larve de pyrales par plante (●) et **1 dépasse le seuil indicatif de risque de 0.8 larve par plante** (●).

Au niveau régional, le risque pyrale pour la campagne 2026 est **moyen**. Toutefois le risque est fonction des secteurs, celui-ci dépendra essentiellement des conditions climatiques (rigueur de l'hiver, pluviométrie ...) et surtout des mesures prophylactiques mises en œuvre durant l'interculture.

Comparaison de 2018 à 2025 : % de situations à risque (points rouges + oranges)								
Département	Automne 2018	Automne 2019	Automne 2020	Automne 2021	Automne 2022	Automne 2023	Automne 2024	Automne 2025
Aisne	24%	13%	0%	4%	12%	0%	19%	15%
Oise	74%	10%	23%	23%	15%	19%	36%	24%
Somme	21%	8%	11%	10%	3%	8%	5%	3%
Nord	18%	9%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Pas-de-Calais	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Les parcelles 2026 à **risque fort** sont celles où l'on a observé cet automne, avant la récolte, des **populations larvaires supérieures à 0,8 larve par pied en moyenne (●)**. Dans ce secteur, les parcelles maïs sur précédent maïs ou non, sont donc à risque et nécessitent une forte vigilance. Cet automne, on a recensé 1 seule parcelle à risque fort dans le département de l'Oise.

Les maïs de 2026 à **risque moyen** seront les parcelles en monoculture ou à proximité d'un comptage avec un **nombre de larves compris entre 0.5 à 0.8 larve par pied (●)**. S'il y a un labour, la destruction des larves sera forte et la parcelle de maïs de 2026 sera peu concernée par un risque d'attaque de la pyrale. En revanche, si les cannes sont laissées en surface, la conservation des larves est maximale et le risque devient important. Ces parcelles sont principalement situées dans l'Aisne et l'Oise.

En dessous d'un comptage de 0.5 larve par pied (●), le risque de dégâts pour un maïs implanté en 2026 dans cette zone sera **faible**. Comme les années précédentes, les départements du Nord et du Pas-de-Calais restent en risque faible.

Le risque pyrale ne doit pas être négligée. En effet, les insectes foreurs (comme la pyrale) peuvent augmenter le risque de contamination en DON car les dommages qu'ils causent sur les épis créent des voies d'entrée pour les champignons (notamment *Fusarium graminearum*). Le risque augmente en cas de variété sensible. La sensibilité variétale aux DON doit être pris en compte pour les semis de 2026 dans les secteurs à risque.



Epis de maïs avec symptômes de fusariose (archive V. DUVAL- Fredon Hauts de France)

Lutte contre la pyrale:

Des mesures prophylactiques doivent être mises en place après la récolte afin de limiter le développement du ravageur pour la prochaine campagne.

Les larves de pyrale passent l'hiver dans le bas des tiges de maïs, sans être détruites par le gel. Elles sont très résistantes au froid. Un broyage fin des résidus de cannes après récolte, détruit directement les larves ou les expose aux prédateurs et aux parasites (la pluie et les températures douces entraînent des développements de pathogènes sur les larves). Cette intervention détruit de 50 à 70 % des larves, score loin d'être négligeable par rapport à celui des interventions en végétation. Un labour améliore encore le résultat.

La lutte contre la pyrale passe par une bonne **gestion des résidus de culture avec un broyage fin et ras**, sitôt la récolte faite. **Un enfouissement par labour** des cannes broyées limite la population de pyrale capable d'infester les maïs au printemps prochain.



Après récolte, chaumes de maïs non broyés.
(V. DUVAL – Fredon Hauts de France)



Collet de tige de maïs avec galerie et larve
de pyrale
(Archives V. DUVAL – Fredon Hauts de France)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : Marie Levaast - Chambre d'Agriculture la Somme, M. Lheureux - Arvalis Institut du Végétal, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, N. Latreue - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Hauts de France. Protégé : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.

Betteraves : O. Ley, Y. Debeauvais, F. Courtaux - ITB, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermendole, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, COMPAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Btz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genec, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 60, ITB 80, Jourdain, KWS, La Fiandre, L.A. Linière, LEGTA de Fôles, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Mofflaines, Nord Négoci, NORIAP, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Temovéo, Tereos, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unéal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robeys Frères, Vaseken, VIVESCIA, M. Collin, M. Derouère, Bertrand Coustenoble, Marc Delaport, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratsel, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).

Coordination et renseignements : Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme
Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

